

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



## Rapport d'évaluation

### Licence professionnelle Guide - conférencier

Université de Strasbourg

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 20/07/2017

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

## Évaluation réalisée en 2016-2017

### sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université de Strasbourg

Établissement(s) cohabilité(s) : /

## Présentation de la formation

La nouvelle accréditation de « guide-conférencier » qui depuis 2011 remplace les quatre professions existant précédemment (décret du 1<sup>er</sup> août 2011), et la disparition de la formation dispensée par la Direction régionale de l'action culturelle (DRAC), préalable à l'obtention de la carte professionnelle, a conduit à l'ouverture en septembre 2014 de cette licence professionnelle (LP) *Développement et protection du patrimoine culturel*, spécialité *Guide-conférencier*. Dispensée en présentiel sur le site de l'université de Strasbourg (Unistra), elle est portée par les enseignants-chercheurs (EC) de la faculté des sciences historiques, de la faculté des lettres ainsi que de la faculté des langues.

Fondée sur la mutualisation des enseignements généralistes scientifiques dispensés dans ces différentes facultés et complétée par des enseignements professionnels, cette LP se présente comme une valorisation des cours universitaires.

Elle est accessible aux étudiants ayant validé un cursus de deux années post-bac en lettres, langues, sciences humaines et sociales, ou titulaires d'un diplôme universitaire de technologie (DUT) de communication ou d'un brevet de technicien supérieur (BTS) de tourisme.

Le pilotage de la LP est assuré par une équipe pédagogique constituée d'EC et de professionnels auxquels se joignent des représentants étudiants à la fin de chaque semestre, et par un conseil de perfectionnement une fois par an.

## Analyse

### Objectifs

L'objectif de la LP *Guide-conférencier* est clair : il s'agit de former des guides-conférenciers devant intervenir au sein d'institutions patrimoniales et muséales ou de tourisme, au terme d'une formation obtenue en licence généraliste (première et deuxième années, L1 et L2), en DUT *Information et communication* ou en BTS *Tourisme*, et préparer à l'obtention de la carte professionnelle de guide-conférencier délivrée par le préfet. En ce sens, la formation s'appuie sur les enseignements dispensés à l'université de façon pluridisciplinaire (histoire, histoire de l'art, archéologie, sociologie des publics, droit et administration du patrimoine essentiellement), plurilingue et généraliste, et sur des enseignements spécifiques en lien avec les pratiques professionnelles (guidage, accueil, organisation d'animations culturelles, etc.). Ce projet pluridisciplinaire et professionnalisant s'appuie sur la très forte participation de professionnels du tourisme et des institutions publiques locales, régionales et nationales, patrimoniales ou culturelles, et l'implication des EC des différentes facultés évoquées plus haut.

Organisation
<p>La licence professionnelle <i>Guide-conférencier</i> est une formation dispensée en un an. Sa structure, conçue pour parfaire une formation acquise en bac+2, repose sur des enseignements fondamentaux au premier semestre (S1) en culture générale (histoire et littérature) et en langues (anglais et/ou allemand plus une seconde langue), ainsi que sur des enseignements spécialisés en lien avec la profession (conduite de projet et démarche interprétative). Au second semestre (S2), la professionnalisation s'accroît avec la mise en situation professionnelle : expression orale et techniques de guidage, projet tuteuré et stage.</p> <p>La formation s'inscrit dans le cadre réglementaire des licences professionnelles avec un enseignement structuré autour de 6 unités d'enseignement (UE) - dont 5 correspondent à 480 heures équivalent travaux dirigés (HETD) d'enseignement théorique (cours magistraux) et pratique (travaux dirigés) -, réparties sur 24 semaines (de septembre à fin mars), en histoire et en histoire de l'art, en histoire et littérature régionales, en « démarche d'interprétation appliqué au territoire et à l'objet culturel » (connaissance du territoire et patrimoine), en langues étrangères, en connaissance et gestion de communication et conduite de projet en S1 ; puis en « méthodologie et médiation orale des patrimoines », langue appliquée à l'activité de guide-conférencier, projet tuteuré (150 HETD) et stage de 12 semaines en S2.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Si le recrutement est d'abord local et interrégional (Grand-Est), il est ouvert à des étudiants provenant d'autres universités ou régions. L'accès se fait à partir de formations à bac + 2 incluant, outre les formations en L1 et L2 offertes par l'université, des DUT en information-communication et BTS en tourisme. Il s'agit de la seule formation de ce type dans les régions Grand-Est et Bourgogne-Franche Comté.</p> <p>La licence professionnelle <i>Guide-conférencier</i> s'appuie sur un solide réseau partenarial avec de nombreuses institutions culturelles, patrimoniales et touristiques, publiques et privées (DRAC Alsace ; Conseil régional d'Alsace - Service de l'inventaire et du patrimoine ; Ville et communauté urbaine de Strasbourg ; Services d'animation du patrimoine des villes et pays d'art et d'histoire : Pays de Guebwiller ; Association des musées d'Alsace ; Association des conservateurs des musées d'Alsace ; Musées de la ville de Strasbourg ; offices du tourisme de Strasbourg et de Colmar ; Fondation du patrimoine, délégation d'Alsace ; Association des guides-conférenciers de la région Alsace (AGIRA) ; Musée Unterlinden - Colmar ; Fort de Mutzig ; « Terra Nobilis. Voyages d'art et d'histoire »), et une intervention constante de professionnels aussi bien dans la formation que dans l'accueil de stagiaires. Les professionnels participent également aux jurys et au suivi des projets tuteurés.</p>
Equipe pédagogique
<p>La coordination de l'équipe pédagogique est assurée dans le cadre de la faculté des sciences historiques de l'Unistra par un maître de conférences (MCF) en lettres, chargé d'assurer la coordination des enseignements universitaires et professionnels, du suivi des stages et des évaluations des étudiants, de toute question de scolarité ainsi que des jurys et du déroulement des commissions pédagogiques et du conseil de perfectionnement.</p> <p>L'ensemble de la formation est encadré par une commission pédagogique réunie une fois par semestre et à laquelle participent les représentants étudiants et les professionnels. Elle est relayée par un comité de perfectionnement réuni une fois par an.</p> <p>L'équipe pédagogique est constituée d'EC titulaires (22 MCF, 10 professeurs (PR), 1 professeur agrégé (PRAG)) et d'un maître de langues, puisque les étudiants peuvent suivre des enseignements proposés par les licences d'histoire, d'histoire de l'art et d'archéologie ainsi que de langues dans les facultés de sciences historiques, de langues et de lettres. S'ajoutent à cette équipe 9 intervenants professionnels et 1 agent responsable du secrétariat. Compte tenu de cette offre mutualisée d'enseignements et de l'intégration des enseignants dans l'équipe pédagogique, la proportion de professionnels intervenants (9 sur un total de 43) paraît faible. A l'inverse, leur part dans l'enseignement est importante : ils assurent près d'un tiers des enseignements en S1 (comptant pour un total de 9 crédits ECTS) ; près des deux-tiers en S2 si l'on ajoute à l'UE de méthodologie et techniques de médiation (6 ECTS) le co-suivi des projets tuteurés et des stages.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>En 2014-2015, la licence professionnelle comptait 22 inscrits, dont 20 en formation initiale et 2 en formation continue, sans que l'on connaisse le nombre de candidats et par conséquent le ratio candidatures/admissions. 12 étudiants ont obtenu leur diplôme, soit à peine plus de la moitié.</p> <p>En mars 2016, une enquête sur le devenir des diplômés a été réalisée par le biais de l'envoi électronique aux diplômés 2014-2015 d'un questionnaire autour de cinq thématiques, à savoir la situation professionnelle, le statut horaire, le type de contrat, une éventuelle reprise d'études, l'obtention ou non de la carte professionnelle de guide conférencier. Sur 12 diplômés, 6 ont répondu avoir un emploi en tant qu'indépendant (4) ou salarié (1 à plein-temps, 1 à temps partiel), 2 étaient en poursuite d'études et 4 avaient obtenu la carte professionnelle de guide-conférencier.</p>

<b>Place de la recherche</b>
<p>L'équipe pédagogique est constituée à 75 % d'enseignants-chercheurs qui proviennent de deux unités de recherche : 11 de l'unité mixte de recherche (UMR) 7044 ARCHIMÈDE (archéologie et histoire de l'Europe et de la Méditerranée), et 9 de l'équipe d'accueil (EA) 3400 ARCHE (Arts, civilisation et histoire de l'Europe). Étrangement, le dossier d'autoévaluation ne donne aucune précision concernant les laboratoires de rattachement des enseignants-chercheurs de langues, pourtant intégrés dans l'équipe pédagogique. Il n'y a pas, dans le cursus, d'enseignement exclusivement consacré à la recherche.</p>
<b>Place de la professionnalisation</b>
<p>La conception de la licence a été menée en collaboration étroite avec les professionnels de la branche qui, participant aux commissions pédagogiques et au conseil de perfectionnement, font évoluer la formation au plus près des exigences du secteur tout en tenant aux enseignements fondamentaux des disciplines universitaires concernées (histoire, histoire de l'art et archéologie, histoire et littérature régionale, langues, etc.)</p> <p>Une partie non négligeable des unités d'enseignement, ainsi que le stage et le projet tuteuré, intègrent des données professionnalisantes grâce aux partenariats avec les milieux professionnels (14 organismes du secteur public et du secteur privé) dont des représentants interviennent dans la formation (participation aux conseils et jurys ; implication dans le suivi des projets tuteurés et des stages ; accueil des étudiants sur les sites ; ouverture aux étudiants de réseaux professionnels), assurant environ 30 % des enseignements notamment dans les modules de l'UE C (« démarche d'interprétation appliquée au territoire et à l'objet culturel ») et de l'UE E (« connaissance et gestion de l'activité professionnelle ») du 1<sup>er</sup> semestre, ainsi que dans l'UE A (« méthodologie et technique de la médiation orale des patrimoines ») du 2<sup>ème</sup> semestre ; en animant des ateliers professionnels et des activités sur le terrain ; en proposant et suivant les projets tutorés et des stages ; en participant aux jurys de diplôme et de validation des acquis de l'expérience (VAE).</p> <p>En ce sens, les étudiants peuvent développer des compétences professionnelles en relation avec les métiers concernés en français et dans deux langues étrangères au choix : commenter des itinéraires par un guidage linéaire des visites pédestres et des visites de musées, concevoir ces itinéraires et ces visites, créer des sentiers ou chemins ou routes thématiques, élaborer une documentation touristique, développer des animations culturelles et valoriser un territoire, accueillir, encadrer et guider un groupe de visiteurs.</p> <p>La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) rend bien compte de la formation.</p>
<b>Place des projets et des stages</b>
<p>Projet tuteuré et stage occupent une place importante dans la formation.</p> <p>La formation inclut un projet tuteuré de 150 heures (4 crédits ECTS) collectif (3 ou 4 étudiants) préparatoire au stage et mené en collaboration avec des professionnels de la culture et du tourisme sur des thèmes précis (élaboration d'un circuit touristique, d'un document d'aide à la visite, fiche ou dépliant, conception d'une application multimédia, recherches documentaires en vue d'une publication, rédaction de textes pour la signalétique d'un circuit ou d'un monument, organisation de manifestations locales ou nationales, journées européennes du patrimoine, mois des jardins, nuit des musées...), qui s'achève par la rédaction d'un mémoire et une soutenance devant un jury mixte (enseignants et professionnels). Ce projet tuteuré représente environ 25 % du volume horaire global de la formation hors stage.</p> <p>Le stage de 12 semaines minimum (15 ECTS) est le résultat d'une initiative personnelle des étudiants et d'un accompagnement par l'équipe pédagogique qui met à disposition de ces derniers un fichier de propositions d'accueil de stagiaires, des conseils sur la rédaction de CV et de lettres de motivation. La mission du stage est définie, en accord avec l'EC référent et le responsable de la formation, par le maître de stage (guides-conférenciers, animateurs du patrimoine, médiateurs) en entreprise ou en institutions. Elle recoupe les activités du secteur selon un projet clairement déterminé dont le suivi est assuré par le maître de stage sur place ou ses collaborateurs en relation avec le référent universitaire : visites commentées pour des groupes et des individuels, participation à des animations, des ateliers, conception de documents d'aide à la visite et/ou des activités éducatives. Le stage donne lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance menée devant un jury comprenant outre les EC engagés dans le suivi, les représentants des institutions partenaires et professionnels ainsi que le maître de stage.</p> <p>Des cours de méthodologie sont destinés à aider à la rédaction du projet tuteuré et du mémoire de stage.</p>
<b>Place de l'international</b>
<p>L'enseignement de langues vivantes (LV) est important dans la formation, qui met également à profit l'ensemble des partenariats de la composante avec l'Allemagne, la Suisse et l'Italie, ainsi que l'implication de l'université de Strasbourg dans la Confédération des universités du Rhin supérieur (EUCOR), offrant des échanges européens intéressants pour l'avenir, validés par des certifications de niveaux C1 et, C2 du Cadre européen de référence pour les langues (CECRL).</p>

Une coopération étroite est également établie avec la Maison universitaire internationale (MUI) : des étudiants, coordonnés et suivis par les enseignants de langues vivantes et par des professionnels intervenants dans la formation, ont assuré des missions de guides-conférenciers dans le cadre du programme de visites de la ville de Strasbourg proposé par la MUI à ses invités.

L'enseignement de la LV1 obligatoire et d'une LV2 complémentaire en UE D au premier semestre (6 ECTS), est complété par un enseignement appliqué à la profession de guide-conférencier en UE B au second semestre (3 ECTS).

La vocation à préparer les étudiants à la certification de guide-conférencier français conduit à consolider les conditions nationales du métier et à chercher des partenariats avec des formations similaires à l'étranger. Il n'y a cependant pour l'instant ni mobilité entrante, ni mobilité sortante.

### Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite

La licence professionnelle *Guide conférencier* est ouverte en formation initiale aux titulaires d'une licence 2, d'un BTS ou d'un DUT (lettres classiques et modernes ; histoire, histoire de l'art et archéologie ; arts ; communication ; médiation culturelle ; tourisme ; langues étrangères appliquées (LEA) ; langues, littératures et civilisations étrangères et régionales), aux étudiants étrangers justifiant d'une certification en langue française (niveau C2 du CECRL) et en formation continue pour des salariés possédant un niveau BAC+2 ou équivalent pour capitaliser des unités d'enseignement ou valider un savoir-faire dans le domaine du guidage et de l'animation du patrimoine grâce au Droit individuel à la formation (DIF). La validation des acquis professionnels (VAP) est étudiée par un jury qui définit le degré de compétences du candidat, nécessaire à la sortie de la formation, et dispense le cas échéant l'étudiant de certains enseignements. Le recrutement des étudiants se fait sur dossier (comprenant les résultats de L1 et L2/BTS/DUT, lettre de motivation, curriculum vitae, indication du choix de langue principale, anglais ou allemand, et certification en langues étrangères), test de culture générale et entretien (aptitudes à la communication ; compétences organisationnelles ; motivation ; niveau de langue étrangère à savoir C1 pour la langue principale et B2 pour la deuxième langue) en présence du doyen de la faculté des sciences historiques, du responsable pédagogique de la formation, d'un professeur de langue et d'un professionnel. Une mise à niveau dans le domaine disciplinaire est éventuellement proposée sans que rien ne soit clairement indiqué dans la maquette. Dans le cas d'une validation d'acquis de l'expérience (VAE), le service VAE de l'université se charge de celle-ci.

Les étudiants sont tenus au courant des évolutions et des spécificités du métier de guide-conférencier par le responsable de la formation et les professionnels du tourisme et du patrimoine (DRAC Alsace, services d'animation du patrimoine, comités départementaux et régionaux de tourisme, associations). Un suivi attentif de l'offre de débouchés est mené par l'équipe pédagogique et en particulier le responsable de la formation. Les exigences de la formation sont précisées dès le début de l'année. Puis, les étudiants, lorsqu'ils rencontrent des difficultés, peuvent bénéficier d'un suivi individuel par le responsable pédagogique et la scolarité. Le responsable de formation organise des réunions avec les étudiants tous les quinze jours et des rencontres directes avec les délégués des étudiants afin de lever les interrogations ou les problèmes que rencontrent les étudiants.

### Modalités d'enseignement et place du numérique

Les cours sont majoritairement dispensés en présentiel avec des possibilités d'aménagement pour les étudiants en formation permanente au titre du DIF. La plateforme de cours en ligne Moodle est utilisée par les enseignants. L'essentiel de l'apprentissage numérique se fait auprès des professionnels.

### Evaluation des étudiants

L'évaluation est conçue en fonction des modules d'enseignement et des exigences pour le projet tuteuré et le stage ; conformément à l'arrêté du 17 novembre 1999, les notes ne sont pas compensables entre les enseignements théoriques et l'ensemble stage-projet tuteuré. L'évaluation se fait sous la forme du contrôle continu pour les unités d'enseignement général (UE A (histoire et histoire de l'art), B (histoire de la civilisation et de la littérature régionales) et D (langue vivante étrangère) du 1<sup>er</sup> semestre, module « expression orale » de l'UE A (méthodologie et technique de la médiation orale des patrimoines) et UE B (langue vivante étrangère appliquée à la profession) du 2<sup>ème</sup> semestre) pour 50 % ; sous la forme du contrôle terminal pour les unités d'enseignements professionnels qui concourent également pour 50 % à la note finale. La licence est obtenue avec une moyenne supérieure ou égale à 10 si la moyenne du projet tuteuré et du stage est égale ou supérieure à 10. Les unités d'enseignement dont la note est supérieure à 10 sont capitalisables si l'étudiant n'obtient pas sa licence, ce que confirment les modalités de contrôle des connaissances (MCC).

Le jury de la licence, présidé par le responsable du diplôme, est constitué de l'ensemble des intervenants de l'année en cours (universitaires et professionnels) ayant assuré un minimum de dix heures en présence des étudiants. Ce système peut toutefois rendre la composition du jury non-conforme à la réglementation (qui exige que les jurys comprennent entre 25 et 50 % de professionnels).

<b>Suivi de l'acquisition de compétences</b>
<p>La formation s'est dotée d'un supplément au diplôme précisant les compétences à acquérir, « scientifiques » (connaissance des lieux culturels, des grands courants artistiques, littéraires et historiques, maîtrise des langues), « théoriques » (interprétation et médiation d'œuvres, de monuments et de sites, maîtrise des situations de communication, méthodologie d'évaluation, de valorisation et d'exploitation des différentes composantes du patrimoine) et « professionnelles » (capacité à appréhender les situations spécifiques, connaissance de publics spécifiques : handicap, connaissance de la sociologie du tourisme ; des attentes des clientèles, de la législation, maîtrise des techniques de guidage et d'animation, conception de projet de guidage). Pour autant, il n'existe pas de dispositif du type « portefeuille de compétences ».</p>
<b>Suivi des diplômés</b>
<p>La licence est récente et le recul sur l'insertion professionnelle est encore limité. La volonté de rester au plus près de la demande professionnelle impose un suivi très attentif du devenir des étudiants. Afin d'assurer un bon suivi et une bonne intégration professionnelle, les étudiants diplômés sont inscrits dans le réseau <i>Alumni</i> de l'université de Strasbourg qui, trois mois après l'envoi du diplôme, leur adresse un questionnaire, éventuellement suivi d'un appel téléphonique. Puis, les étudiants reçoivent à nouveau, un an plus tard, un questionnaire. Enfin, deux ans et demi après leur sortie, les diplômés sont enquêtés par l'observatoire régional avec l'enquête nationale.</p>
<b>Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation</b>
<p>Le conseil de perfectionnement, composé de huit membres (responsable de la licence professionnelle, doyen de la faculté des sciences historiques ou son représentant, deux représentants des enseignants-chercheurs intervenant dans la formation, deux représentants des organismes partenaires et deux étudiants de la licence), se réunit au moins une fois par an, afin d'analyser l'adéquation du contenu de la licence aux besoins professionnels. Il émet des recommandations et valide les évolutions, ou le maintien de certains dispositifs.</p> <p>Les enseignements sont évalués par un questionnaire adressé aux étudiants avec garantie de leur anonymat (le dossier d'autoévaluation ne fournit toutefois pas de modèle de ce questionnaire). Les évaluations ont manifestement conduit à revoir le contenu de certains enseignements, et à modifier le calendrier de la formation.</p>

## Conclusion de l'évaluation

### Points forts :

- La formation s'appuie sur des socles disciplinaires cohérents et reconnus, grâce à la mutualisation des enseignements théoriques au sein du champ *Sciences humaines et sociales*.
- La formation, répondant à une forte demande du secteur touristique et culturel, se fait en étroite collaboration avec les professionnels du secteur.
- Des procédures de suivi efficace auprès des étudiants pendant leurs études et après ont été mises en place.

### Points faibles :

- Les dispositifs de mises à niveau, en particulier en culture générale et en langues, à l'intention d'étudiants ayant suivi des cursus très différents avant d'intégrer la LP, sont peu visibles.
- La façon dont les jurys sont composés ne garantit pas qu'ils soient toujours conformes à la réglementation.

### Avis global et recommandations :

La licence professionnelle *Guide-conférencier* est une formation professionnalisante de qualité qui s'appuie sur un tissu pédagogique, scientifique, institutionnel et professionnel de valeur. L'architecture de la formation offre une bonne culture générale et professionnelle aux étudiants, et leur garantit une bonne insertion professionnelle dans le tissu culturel et patrimonial régional.

Des ajustements, plutôt que des modifications, seraient cependant à mener. Notamment, la composition des jurys devrait être revue de façon à garantir sa conformité avec la réglementation. Il serait également utile de mieux intégrer les modules de mise à niveau dans la maquette, et de développer et diversifier les partenariats avec les professionnels, en particulier les voyagistes, comme le suggère le dossier d'autoévaluation.



# Observations de l'établissement

Université

de Strasbourg

Licence professionnelle  
Spécialité : *Guide conférencier*

## Observations relatives à l'évaluation par le Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

---

L'Université de Strasbourg ne formule aucune observation.

**Michel DENEKEN**

Président

Strasbourg, le 8/06/2017



Michel DENEKEN

**Cabinet de la Présidence**

Bât. Nouveau Patio  
20a, rue Descartes

**Adresse postale :**

4 rue Blaise Pascal  
CS 90032  
67081 Strasbourg Cedex  
Tél. : +33 (0)3 68 85 70 80/81  
Fax : +33 (0)3 68 85 70 95

**[www.unistra.fr](http://www.unistra.fr)**